

DEPARTEMENT DE L'AUDE

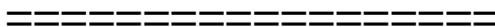
COMMUNE DE PLAIGNE

ENQUETE PUBLIQUE

Sur la Révision Allégée n° 1 du PLU

CONCLUSIONS ET AVIS

Etablis par **Bernard ROUGE, Commissaire Enquêteur**



Organisée par Arrêté de Monsieur le Maire en date du 4 août 2020, l'Enquête Publique pour la Révision Allégée n° 1 du PLU de PLAIGNE s'est déroulée sans problème notable du jeudi 3 septembre au mardi 6 octobre 2020. Sa préparation a tout de même été affectée par les mesures de confinement prises en début d'année.

De son organisation et de son déroulement, il ressort que les principales modalités de formes et de délais prescrites notamment par les Art. R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement ont été respectées :

- ✓ durée de 34 jours consécutifs
- ✓ parution d'un Avis conforme à 2 reprises dans 2 Quotidiens Départementaux (La Dépêche et l'Indépendant), sa publication sur le Site Internet de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère et son affichage sur un panneau extérieur à la Mairie de PLAIGNE, le tout 15 jours au moins avant le

début de l'Enquête et jusqu'à sa clôture pour ce qui concerne la publication électronique et l'affichage. La réalisation effective de ces diligences a été ponctuellement constatée par mes soins.

- ✓ complétude du dossier d'Enquête avec notamment une Evaluation Environnementale, rendue obligatoire automatiquement du fait de l'existence d'un Site Natura 2000, le Procès Verbal de l'Examen Conjoint avec les PPA, et les Avis de la MRAe et de la CDPENAF.
- ✓ mise à disposition du Public de ce dossier en version « Papier » en Mairie de PLAIGNE et en version numérique sur le Site Internet de la CCPLM et sur un PC en Mairie.
- ✓ mise à disposition d'une adresse de messagerie dédiée, avec possibilité de transfert des éventuelles observations sur le Site de la CCPLM
- ✓ tenue effective des Permanences aux dates et heures fixées avec respect de mesures sanitaires de précaution
- ✓ remise le 6 octobre après la clôture officielle de l'Enquête d'un Procès Verbal de synthèse des observations recueillies au Maitre d'Ouvrage, lequel a produit un Mémoire en Réponse
- ✓ rencontre avec le Maitre d'Ouvrage et le Bureau d'Etude.
- ✓ visite succincte des sites concernés par la Révision Allégée à partir des voies publiques

Fort logiquement au vu de la nature du dossier, cette Enquête Publique n'a pas suscité un grand engouement auprès de la population. J'ai juste reçu la visite de 3 personnes, dont une a laissé un écrit, plutôt en quête d'informations en rapport avec des situations personnelles. Toutefois, un problème s'est fait jour avec le refus apparent du Maitre d'Ouvrage d'accéder à une demande d'identification d'un secteur existant en STECAL formulée par le Représentant de la DDTM lors de l'examen conjoint. Tout en comprenant son argumentation, j'ai recommandé au Maitre d'Ouvrage d'approfondir la question au niveau règlementaire et au plan pratique.

Porté par un dossier compréhensible et comportant des informations suffisantes pour appréhender sa nature et ses incidences, le Projet communal poursuit 4 objectifs, pas forcément tous tributaires de ce genre de procédure : création d'une zone Uj autour du Bourg pour permettre annexes et piscines ; création d'un STECAL pour l'aménagement d'un gîte ; 2 changements de destination ; mise à jour du règlement des Zones A et N par rapport aux extensions et annexes autorisés par la Loi dite Macron.

Ce projet, qui ne porte aucun aménagement ou urbanisation notables, ne parait pas, au vu de l'examen du dossier, des informations recueillies et des observations de terrain, de nature à générer des impacts significatifs sur l'activité agricole, la qualité des paysages et de façon générale l'environnement de la Commune. Plus particulièrement, ses incidences sur le

Site Natura 2000 et les ZNIEFF, présents surtout sur le Nord de la Commune, sont insignifiants.

Je constate du reste que les Avis de la MRAe et de la CDPENAF aboutissent, pour ce qui les concerne, aux mêmes conclusions.

Je rappelle enfin qu'aucune opposition au projet ne s'est manifestée pendant l'Enquête.

Je demande enfin au Maitre d'ouvrage de prendre en compte les diverses observations que j'ai formulées dans le Rapport.

Je donne un ***Avis Favorable*** au Projet de Révision Allégée présenté avec 4 objectifs précis par la Commune de PLAIGNE.

Fait à Carcassonne, le 5 novembre 2020

Le Commissaire Enquêteur

Bernard ROUGE